

BOUIRA

Trois personnes condamnées
à mort pour homicide volontaire

Pour constitution d'une organisation de malfaiteurs, vol, recel et homicide volontaire, la cour de Bouira a condamné à mort, lors d'un procès qui s'est déroulé mercredi dernier à l'occasion de la tenue de la session criminelle, trois personnes, M. K., G. T. et C. O., et prononcé trois ans de prison ferme à l'encontre de H. R. et 295 millions de centimes d'amende à verser aux parents de la victime, alors que trois autres, S. F., C. H. S et D. H. ont été acquittées.

Les faits remontent au 3 août 2006, lorsque ammi Moussa est sorti à l'aube à bord de son véhicule de type Mégane pour se diriger d'abord vers l'une des mosquées de la ville de Bouira pour accomplir la prière d'El Fajr avant

de prendre la route de Sour-El-Ghozlane, lieu de son travail. En cours de route, ce dernier fut intercepté par un groupe de jeunes qui le conduisit vers une destination inconnue.

Dans l'après-midi de la même journée, ammi Moussa sera retrouvé mort sur le bas côté de la chaussée près du pont de Oued Dhous à la sortie sud de la ville de Bouira. Après autopsie, il s'est avéré que le défunt a reçu 29 coups de couteau mortels. La victime sera délestée de sa voiture et de son portable.

L'enquête confiée à la Gendarmerie nationale n'a pas tardé à retrouver les traces des assassins. Ces derniers, par mégarde, auraient utilisé le portable du défunt pour téléphoner à un vendeur de pièces détachées résidant à Barika (Batna) pour lui proposer celles du véhicule volé. La gendarmerie, qui s'était rapprochée de l'opérateur téléphonique dans une opération de routine pour relever les derniers appels du défunt dans l'espoir d'y trouver un

indice, a été surprise de retrouver cet appel. Immédiatement, des éléments de la gendarmerie se sont déplacés à Barika où ils n'ont eu aucun problème à retrouver le fameux vendeur de pièces détachées, lequel a décrit les trois jeunes qui lui avaient rendu visite après le coup de fil. A partir de là, toute la bande composée de sept personnes a fini par être identifiée, arrêtée et traduite devant la justice.

Le juge, sur la base des chefs d'inculpation de constitution de groupe de malfaiteurs, vol, recel et homicide volontaire, a mis sous mandat de dépôt tout le groupe. C'est le procès de cette bande qui a eu lieu mercredi dernier au niveau de la cour de Bouira.

Pendant plus de huit heures, les sept prévenus ont été tour à tour entendus. A la fin et malgré la plaidoirie de la défense, le verdict était lourd : trois des sept accusés ont été condamnés à mort.

H. M.

30 milliards de déficit au niveau des communes

Le chargé de la gestion des budgets communaux au niveau de la direction de l'administration locale de Bouira a indiqué, mercredi dernier à l'occasion de la tenue d'une journée d'étude au profit des maires nouvellement installés, que le déficit au niveau des communes a enregistré une nette amélioration par rapport à 2006 où il était de 45 milliards de centimes pour 39 communes, contre 30 milliards pour 29 en 2007.

Une situation rendue possible grâce aux nouvelles orientations du directeur de l'administration locale, à savoir la nécessité d'une bonne maîtrise des dépenses publiques avec une gestion rationnelle entre

les recettes et les dépenses locales. Cela étant, rappelons que l'Etat intervient chaque année pour réduire cette facture surtout pour les communes pauvres et sans ressources patrimoniales. Cependant,

et malgré ce handicap, les nouveaux maires sont priés de ne ménager aucun effort pour recouvrer toutes les taxes légales se trouvant au niveau de leur territoire, et ce, dans le but de renflouer au maximum leurs caisses. Tout comme ils sont priés de chercher de nouvelles sources de financement en attirant des investisseurs et en créant aussi des centres commerciaux et autres marchés. Signalons aussi que lors de cette journée, il a été évoqué le blocage de 16 communes sur les 45 que compte la

wilaya. Une situation à laquelle les nouveaux maires sont priés de remédier sous peine de se voir évincés et remplacés par des administrateurs et ce, pour ne pas pénaliser le citoyen et retarder les projets de développement local. Rappelons à la fin que cette journée au cours de laquelle ont été abordés aussi les thèmes des marchés publics et autres constructions illicites a été haussée par la présence du P/APW, Gaci Abdelkader, qui a été très salué par les nouveaux maires. Y. Y.

A. M.

APW DE SKIKDA

Une session extraordinaire réservée à l'installation
des commissions et vice-présidents

L'APW de Skikda a tenu la première session de son mandat. Elle a été réservée à l'installation des commissions et des vice-présidents.

Cinq commissions ont vu le jour au lieu de trois de l'APW sortante, finances et économie, aménagement urbain et équipement, sociale, culturelle et environnement. La désignation de leurs présidents se fera incessamment à l'issue des réunions par le biais d'une concertation entre les membres composant chaque commission. Les vice-présidents sont au nombre de cinq, 2 du FLN, Bennia et Ayachi Ahmed et 1 pour chacune des formations suivantes : RND, Benmerabet Fouad, MSP, Belaâdjila Rachid et PT, Tazir Bachir. Curieusement, le FNA, la cinquième formation composant la première institution élue de la wilaya n'a pas eu droit à ce partage de postes. Contrairement à l'APC, la mosaïque n'a pas eu

lieu. La raison serait due probablement à l'ambition des deux élus FLN d'avoir chacun un poste de vice-président, la difficulté de le leur refuser a abouti à les contenter simultanément. Problème réglé au détriment du...FNA, dont les membres n'ont pas bougé le petit doigt.

A signaler que cette journée a été émaillée par un fait insolite : la suppression de la lecture du Coran des sessions de l'APW, ce qui a fait réagir le MSP, qui par la voix de ses six représentants, a contesté cette démarche et exigé que soient reconduits tous les chapitres de l'ancien règlement intérieur régissant les activités de l'APW.

En effet, dans le cadre de la commission provisoire d'élaboration du règlement intérieur, les membres ont reconduits tous les chapitres et lois de l'ancien règlement intérieur sauf celui de l'article 04 dont le passage stipule que «toutes les sessions de l'APW doivent être inaugurées par la

lecture du Coran et l'hymne national». Le motif invoqué par le FLN est lié à la sacralité du Coran, «le Coran est si sacré qu'il doit être supprimé de nos séances de travail». Dans la foulée de cette déclaration, un élu MSP dira «l'hymne national et la langue arabe, certes moins que le Coran, sont aussi sacrés, pourquoi ne pas penser à procéder à leur suppression des sessions de l'APW» ?

Une deuxième commission provisoire a été également installée, chargée de la rédaction du communiqué final lu en clôture. Il porte sur la dénonciation et condamnation du sondage d'opinion réalisé par la chaîne qatarie Al Jazeera.

Les élus ont également procédé à l'adoption du transfert de 300 millions de centimes, destinés au paiement du personnel d'encadrement du concours organisé par la wilaya dans le cadre du renforcement en ressources humaines des différentes structures des dairates.

Zaid Zoheir

RENCONTRE WALI-PRESSE ÉCRITE À SAÏDA

Le développement local au menu

Conviée par le wali, la presse locale s'est donné rendez-vous mercredi dernier à cette invitation où le développement de la wilaya a été au centre des débats.

Au cours de ce face-à-face, le premier responsable de wilaya, sûr de lui, a dressé un bref bilan de l'exercice 2007. Chiffres à l'appui, il a démontré que tous les indices qui étaient au rouge sont aujourd'hui au vert «mais pour plus de détail sur chaque secteur de l'activité humaine, je vous inviterai le 15 janvier prochain à assister aux travaux de l'exécutif de wilaya qui auront lieu en présence des nouveaux élus». Avant d'ajouter : «Vu le contexte économique, ce sont de grands chantiers qui viennent d'être lancés ces dernières années et qui touchent pratiquement tous les secteurs-clés : éducation, habitat, santé, routes et ouvrages d'art, ainsi que le tourisme. Le wali a répondu à toutes les

questions soulevées par les correspondants de presse et qui concernent les différents volets touchant au quotidien du citoyen. Le wali semble être au fait de toutes ces préoccupations. Abordant le volet des Assemblées communales et celle de l'APW

actuellement en situation de blocage, le wali rappellera que sur les 16 APC, seules dans les communes de Maâmoura, Aïn-Skhouna, Sidi-Ahmed et Ouled-Brahim survivent encore des climages. Avant de conclure, le wali n'est pas allé avec le dos de la

cuillère : «Je ne tolérerais pas que des élus rencontrent des difficultés dans la désignation de leurs bureaux exécutifs au point de laisser tomber les affaires des citoyens et s'affronter au détriment des intérêts de la collectivité.»

M. B. Amine

Magistrats et agents de la police judiciaire
se concertent

Le centre universitaire Dr Moulay-Tahar de Saïda a abrité jeudi dernier une journée d'études sur la relation parquet général-police judiciaire, le respect des droits de l'homme durant la phase préliminaire de l'enquête, et la lutte contre la criminalité. Cette rencontre a été marquée par la présence des walis de Saïda, d'El-Bayadh et le représentant du chef de l'exécutif de Naâma. Il est à noter que cette rencontre a été inaugurée par le procureur général et le président de la cour de Saïda. Il est à signaler que des ateliers ont été mis sur pied

pour faire des propositions pouvant enrichir la plate-forme de travail initiale.

A l'issue de ce regroupement, marqué également par la présence des magistrats et des officiers de la PJ des trois wilayas relevant de la compétence territoriale de la cour de Saïda, plusieurs conférences ont été animées par 3 magistrats, MM. Benabdellah, Khelkhal et Kadari sur le respect de la dignité humaine durant l'enquête préliminaire, les méthodes et les procédures de recherches.

M. B. A.

SIDI-BEL-ABBÈS
L'adjoint au P/APC
menace de saisir
la chambre
administrative

L'adjoint au P/APC de Bedrabine (FFS) (Sidi Bel-Abbès), qui s'est vu dernièrement, à l'issue d'une deuxième délibération, retirer la confiance en tant que premier vice-président de l'Assemblée populaire communale, menace de recourir à la chambre administrative si la décision est maintenue à son encontre.

En effet, le protestataire qui a, lors d'une première délibération, été désigné pour assumer la mission de vice-président, a été tout simplement déchu de cette responsabilité au profit d'un autre élu. L'adjoint écarté n'a pas l'intention d'abandonner la partie si facilement. Si en saisissant l'instance wilayale, il n'obtient pas gain de cause, il reste la chambre administrative qui tranchera. Pour rappel, la présidence de l'APC de Bedrabine a été acquise au FLN qui a été, à l'issue du scrutin du 29 novembre dernier, en ballottage avec le FFS. Ils ont tous deux obtenu deux sièges chacun. Le nombre de voix a permis de donner la priorité au FLN.

A. M.

ÉLECTION
DU BARREAU
DE ANNABA
Sous haute tension

L'opération de renouvellement du barreau de la région de Annaba, qui s'était déroulée jeudi dernier au Palais des arts et de la culture Mohamed-Boudiaf, a été émaillée par des confrontations et d'échanges de propos acerbes entre protagonistes.

Ils étaient quelque 1700 avocats dont 800 nouveaux dans la profession à être appelés pour élire leurs représentants pour un mandat de cinq ans. La tension a commencé à monter dès la lecture du rapport moral et financier et des prises de bec entre membres et partisans du barreau sortant et leurs adversaires ont été enregistrées.

Les réclamations et oppositions verbales et écrites d'un groupe d'avocats concernant la participation des avocats stagiaires au scrutin et qui seraient, selon eux, manipulés par le barreau sortant, n'ont pas été prises en considération.

Et l'opération de vote a finalement eu lieu sans la participation de près d'une trentaine d'avocats. Ce scrutin s'est soldé par la reconduction de la majorité des membres du barreau sortant.

Nabil Kebaili

KHENCHELA
Rien ne va plus
au RND

Les cadres et militants du parti RND ont tenu une rencontre de concertation, vendredi à El-Hamma, pour statuer sur la marche du parti au niveau local. Ont assisté à cette rencontre les anciens militants, cadres, responsables de kasmas, anciens députés et sénateurs qui s'est déroulée dans une atmosphère très tendue.

Après la lecture des rapports et interventions des responsables de kasmas et de quelques militants du parti, les présents ont décidé de dépêcher une commission de 15 membres à la centrale du parti, pour l'envoi d'une commission d'enquête afin de mettre fin aux agissements du SG du bureau de wilaya. Il est reproché à ce dernier «la marginalisation des cadres et compétences au sein du parti, la prise de décisions individuelles sans consultations du bureau, l'absence de dialogue et de concertation, aucune activité n'est enregistrée depuis son installation en 2001, la fermeture des locaux et du siège de wilaya depuis des mois».

Les dissidents, en nombre important, soutenus par les kasmas, considèrent leurs revendications légitimes et demandent sans conditions son départ et la tenue d'élections libres pour élire un nouveau SG. Il est à signaler que ces dissidents ont déjà tenu une rencontre, demandant le gel des activités du parti, jusqu'à l'élection ou la désignation d'un secrétaire général du bureau de wilaya. Affaire à suivre.

S. A.